

et le montant, s'il en est, de chacune des diverses sommes excédant \$1,000, et donnant dans chaque classe le nombre de déposants, hommes et femmes, aussi la province où ont été faits les dépôts, et les mêmes informations sous tous rapports concernant les déposants dans les banques d'épargnes du gouvernement. (No 37.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre des terres vendues dans le canton Viger, Témiscouata, appartenant aux sauvages, le montant de la vente, et le nom des acquéreurs.

2. Les paiements faits au département, à l'agent M. G. H. Deschènes, et à M. Antoine LeBel, donnant en détail la date de ces paiements, lorsqu'ils ont été faits, et le montant de ces divers paiements.

3. Un état détaillé des montants transmis au département par MM. Deschènes et LeBel, sur ce qu'ils avaient retirés à ce jour, et la date de cette transmission.

4. Copie du rapport de M. Dingman, lors de sa visite à l'agence pour Viger en septembre 1884.

5. Copie de la correspondance échangée avec le département concernant les réclamations d'Edouard Morin et autres, pour les terres qu'ils avaient achetées sur cette réserve des sauvages. (No 38.)

Réponse à Ordre,—Copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations, pendant le mois de décembre, 1885. (No 38a.)

Réponse à Adresse,—Etat indiquant les sommes d'argent payées au chef Kah-ke-wa-quo-na-by (connu autrement sous le nom de Chef Jones) l'éditeur du journal *The Indian*, dans le cours des quatre dernières années; le détail des services pour lesquels les dites sommes ont été payées, ainsi que copie de toute correspondance et ordres en conseil se rattachant à ce sujet. (No 38b.)

Réponse à Ordre,—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1884 au 1er février 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er février 1886, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays. (No 42.)

Rapport du commissaire de la police fédérale, en conformité de l'Acte 31 Victoria, chap. 73. (No 44.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les ordres en conseil relatifs aux prisonniers métis au Nord-Ouest, passés dans les trois mois qui ont précédé le seize novembre 1885. (No 45.)

Réponse à Ordre,—Relevé détaillé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement, jusqu'au 1er mars 1886, de maisons de banque ou de particuliers, en Canada ou ailleurs. (No 46.)

Réponse à Adresse,—Copie des mémoires ou documents présentés au gouvernement ou à aucun de ses membres, concernant l'Acte de Tempérance du Canada de 1878, par des délégations, jeudi, le 19 février écoulé. (No 47.)

Réponse à Ordre,—Relevé de la somme payée à P. M. Barker, de Orangeville, officier rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, pour le comté de Dufferin, Ontario, pour la votation prise sous l'autorité des dispositions du dit acte, le 30 octobre 1884, et indiquant séparément le montant détaillé de son compte, et la somme qui lui a été payée. (No 47a.)

Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de l'Acte 31 Vic., chap. 37, clause 15. (No 49.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, rapports, recommandations et représentations reçus ou envoyés par le département des Douanes depuis 1880 jusqu'à ce jour, au sujet du havre de Richibouctou, des affaires de douane qui y ont été transigées ou de toutes matières se rattachant au service des douanes dans ce havre, y compris toutes réclamations faites pour services supplémentaires, par ou de la part d'aucun officier de douane des ports de Richibouctou ou de Kingston. (No 51.)

Message du Gouverneur-Général transmettant à la Chambre des Communes copie de dépêches et autres documents relatifs au transfert du phare et du sifflet de brume du Cap-Race par le gouvernement impérial au gouvernement du Canada. (No 53.)